



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) au titre de l'article L153-34 du code de l'urbanisme

Par arrêté n° 120/2017 en date du 08 décembre 2017, le Maire de Gassin a décidé l'ouverture d'une Enquête Publique portant sur la révision n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) au titre de l'article L153-34 du C.U.

Il existe actuellement sur le territoire communal, une exploitation oléicole, quartier la Rouillère haute, du nom du Domaine de Val de Bois. Afin de pérenniser et développer cette activité oléicole, le propriétaire de l'exploitation souhaite réaliser un moulin à l'huile avec une unité de confiserie d'olives, un espace de vente directe et un logement d'appoint, sur une partie de sa propriété sise le long de la route départementale 61.

Actuellement, le règlement de la zone agricole en conformité avec les dispositions du code de l'urbanisme, dans laquelle se situe le secteur à projet, ne permet pas de réaliser ce type de projet. Afin de permettre le projet, il est nécessaire de créer un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée en zone agricole où seront définies des règles spécifiques permettant la réalisation du projet dans le cadre d'un hameau nouveau intégré à l'environnement.

Monsieur Robert HENAFF, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du 24 novembre 2017 n° E17000085/83 du Tribunal Administratif de TOULON.

L'enquête se déroulera en Mairie de Gassin **du mercredi 03 janvier 2018 à 9h00 au lundi 05 février 2018 à 17h00**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, où chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations soit sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique, soit les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme1@mairie-gassin.fr.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune : <http://mairie-gassin.fr>
L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête dont l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale sont joints au dossier de révision n° 2 du PLU et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

L'avis de l'autorité environnementale est par ailleurs consultable sur le site internet suivant : www.side.developpement-durable.gouv.fr

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en Mairie de Gassin les :

- Mercredi 3 janvier 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Jeudi 11 janvier 2018 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 19 janvier 2018 de 14h00 à 17h00
- Lundi 22 janvier 2018 de 9h00 à 12h00
- Lundi 29 janvier 2018 de 14h00 à 17h00
- Lundi 05 février 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Au terme de l'enquête publique et après que le commissaire enquêteur ait rendu son rapport et ses conclusions motivées, la révision n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), au titre de l'article L153-34 du Code de l'Urbanisme, éventuellement modifiée ou complétée, sera soumise à l'approbation du Conseil municipal de la commune de Gassin.

Des informations sur le dossier soumis à l'enquête peuvent être demandées auprès de Madame Anne-Marie WANIART, Maire de Gassin, responsable du projet, ainsi qu'auprès du service urbanisme de la commune.



Le Maire
Anne-Marie WANIART